que valent vos trésors ?

Du Michigan à la Marne

Cette semaine, Christiane, de Soings-en-Sologne, demande à Aymeric Rouillac d'estimer un petit clairon que son père a " ramené de la guerre 40-45 ".

Garde à vous, Aux couleurs, A la soupe ! Voilà des mélodies qui vont rappeler des souvenirs à nombre d'entre vous ! Le son du clairon rythme la vie militaire du matin au soir ; de la chambre au champ de bataille. Déjà connu au Moyen Age, cet instrument à vent en laiton fait partie de la grande famille des cuivres. Sans coulisse ni pistons, il est dit à son naturel, comme tous les instruments d'ordonnance (le cor et la trompette de cavalerie par exemple). C'est également la caractéristique de ses ancêtres comme la conque (un gros coquillage), l'olifant (un cor généralement en ivoire) ou encore le carnyx gaulois dont le son terrorisait l'ennemi sur le champ de bataille. Ces instruments étaient moins prisés pour leurs caractéristiques mélodiques que pour leur côté pratique dans la transmission d'ordres, et de messages divers. Ils font aussi la joie des orchestres de batterie-fanfare et d'harmonie. Et quelle plus belle occasion de parader pour eux que le 14 juillet ?

Maître Aymeric Rouillac.
(Photo archives NR, Jérôme Dutac)

Le clairon de Christiane, bien que cabossé, semble toujours fonctionnel. Peut-être est-il particulièrement sensible à la mélodie de « The Star Spangled Banner », l'hymne national américain ? Il l'a très certainement plus souvent accompagné que « La Marseillaise » puisqu'il est né dans la ville de Grand Rapids située... dans le Michigan ! Le fabricant a signé son instrument en toutes lettres : « J.W. York & Sons - Grand Rapids - Mich. USA-Chicago depot ». Cette firme a la réputation de fabriquer des cuivres de grande qualité. Elle est, entre autres, fournisseur de l'armée américaine.

Voici qui pourrait expliquer pourquoi le père de notre lectrice a rapporté cet instrument de la guerre. Oui, mais... Ce clairon est daté, et il est centenaire ! A la fin de la signature du fabricant, on peut lire : « 2-27-1918 ». C'est un instrument réglementaire américain créé en 1894. Ainsi, il débarque en France avec les « Doughboys » en 1917 et est bientôt surnommé « Trench Bugle », « clairon de tranchée ».

Un clairon américain centenaire.

Mais le père de Christiane a fait la guerre de 40, pas la Grande Guerre ! Ce clairon était-il encore en service dans l'armée en 1944 ? Un Américain le lui aurait-il donné ? Pourquoi ? Autant de questions auxquelles il est difficile d'apporter une réponse.

Hier, le Président Trump assistait au défilé sur les Champs-Élysées au côté du président Macron. Malgré ses mystères, ce clairon est un témoignage important de la guerre 14-18 qui nous rappelle que des soldats américains sont morts dans la Somme, l'Aisne, la Marne ou encore la Meuse. Prenez-le en main et imaginez-le vissé à la bouche d'un soldat américain sonnant l'assaut depuis sa tranchée. Son état n'est pas parfait et le contraire eut été douteux. Sous réserve qu'il ne montre pas d'accident important, il peut être estimé **entre 50 et 80 euros.**

Et maintenant, c'est à Christiane de retrouver son histoire personnelle, et pourquoi pas d'essayer d'en tirer quelques notes patriotiques pour célébrer l'amitié franco-américaine !

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 ko) sur la boîte mail : tresors41@nrco.fr (attention, tresors sans accent). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

sécheresse

Des restrictions levées sur certains bassins

Le contexte de sécheresse se poursuit sur la plupart des cours d'eau du Loir-et-Cher. Les pluies survenues dernièrement se traduisent toutefois par une légère amélioration des débits qui permettent de lever temporairement les restrictions sur certains bassins versants dont le Beuvron-Cosson, la Masse et la Braye. Les mesures de restriction applicables à compter de jeudi 13 juillet sont désormais les suivantes :

Sur les bassins versants des affluents de la Loire : les irrigants doivent désormais réduire de 50 % le volume hebdomadaire autorisé ; le remplissage de plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages susceptibles d'influencer le débit restent interdits ; l'arrosage des pelouses et jardins est interdit ; l'arrosage des potagers est interdit de 8 h à 20 h.

Sur les bassins versant de la Cisse et de la Brenne : les irrigants doivent réduire de 20 % le volume hebdomadaire autorisé ; le remplissage de plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages susceptibles d'influencer le débit sont interdits ; l'arrosage des pelouses et jardins est interdit de 8 h à 20 h.

Les restrictions sont levées sur les **bassins versants de la Braye, du Beuvron-Cosson et de la Masse**.

Plus globalement, compte tenu de la situation de sécheresse sur l'ensemble du département, les services de l'État rappellent la nécessité d'être vigilant en ce qui concerne sa consommation d'eau.

FEUILLETON
ILS ONT CHANGÉ DE VIE

DIMANCHE
Carole Kholer a recréé un vignoble
(Thouars 79)
la Nouvelle République dimanche